

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 692

**Artikel:** Ritournelle estivale : la crise vue d'Interlaken  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025026>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

RITOURNELLE ESTIVALE

## La crise vue d'Interlaken

Une filature en déficit.  
Le quart des emplois menacés.  
Deux sociétés propriétaires:  
L'une se dit coopérative,  
L'autre pas, c'est tout le contraire.  
La première s'appelle Coop Suisse,  
La seconde, Usines d'Ems,  
Avec un boss dur, un député,  
Le militaire nommé Blocher.  
Les juristes ont su les marier,  
La Coop avec l'UDC.  
Ce printemps donc, la Coop vend.  
Un Zurichois croit acheter.  
Mais les actions restent en mains  
Du sire Blocher qui les détient.  
Ces jours derniers, Coop revend,  
Cette fois-ci à des Allemands.  
Et en accord avec Blocher,  
Bien trop heureux de faire l'affaire.

Hurllements du premier client.  
Les juristes ont de quoi plancher  
Pour débrouiller ce beau dossier.

Pas facile d'y voir très clair:  
Des communiqués sibyllins,  
Des versions contradictoires,  
Des mesures provisionnelles,  
Des intérêts pas tempérés,  
Et des atouts bien percutants:  
Blocher et les p'tits détaillants,  
Le Zurichois et son contrat,  
Les Allemands et leur argent.  
Les juristes diront une fois  
Où sont les droits, où la bonne foi.

DP se permet d'observer:  
L'UDC sait aussi brader  
Quand le profit est étranger.  
Coop se fait aussi capital,  
Quant elle y voit son but final.  
L'une et l'autre, ça les ennuie,  
Toutes ces idéologies.  
Les travailleurs dans tout cela?  
Comme c'est dommage, y a pas de loi!

Y. J.

DISCOURS FÉDÉRAUX

## Kurt Furgler le contrarieur

Willi Ritschard a pris l'habitude de faire des malheurs chaque fois qu'il prend la parole en public: goût et sens des formules qui font mouche. Un malheur, mais d'une autre sorte, Kurt Furgler vient d'en faire un à son tour, et à sa manière: devant un parterre de responsables économiques et d'ingénieurs venus congresser à Rüslikon sur le thème de l'avenir de la micro-électronique et de la micro-technique en Suisse, le chef du Département fédéral de l'économie publique a fait un exposé

dont le contenu, tout émaillé de questions, avait déjà de quoi étonner, et dont le ton surtout tranchait nettement sur l'ennuyeuse politesse des habituels discours fédéraux.

Toujours est-il que depuis le 29 juin dernier, lendemain du fameux discours provocateur, la presse alémanique se fait l'écho de réactions assez vives et d'une contrariété évidente de la part des cadres supérieurs des entreprises suisses petites et plus grandes qui n'ont pas l'habitude de se voir interpellé de front par un conseiller fédéral.

La presse patronale romande s'est empressée de relayer le mécontentement soulevé outre-Sarine

par le discours de M. Furgler, et encore grandi par le maintien de son projet d'instituer une garantie contre les risques à l'innovation; et d'accuser KuFu de faire preuve d'intempérance («L'Ordre professionnel» du 15 juillet 1983) ou carrément d'orgueil («Bulletin patronal» N° 78/83).

Il faut dire que cette immixtion de l'interprétation psychologique dans la politique économique suisse remonte précisément au fameux discours furglerien prononcé le 28 juin dernier. Qu'on en juge plutôt!

### DES INDUSTRIELS CULPABILISÉS

Après avoir analysé les causes des absences ou du déclin de la Suisse en matière de technologies nouvelles, et après avoir rappelé que nous connaissons de fait un taux de croissance réelle zéro de notre économie depuis une dizaine d'années, M. Furgler en vient aux remèdes à apporter à cette malade qui est la capacité concurrentielle des entreprises suisses. Avec tout le respect dû au principe prépondérant de la liberté du commerce et de l'industrie, assure M. Furgler, le Conseil fédéral considère comme de son devoir de contribuer au redressement de la situation; d'où la proposition d'une garantie contre les risques à l'innovation, qui s'est heurtée comme on sait à une très forte opposition de la part des milieux économiques, y compris de la part des bénéficiaires principales, à savoir les petites et moyennes entreprises. Nullement dérouter, encore moins détourné de son projet par ces réactions, M. Furgler les interprète comme suit: «Les uns ont répondu (à la procédure de consultation. Réd.) par la fuite dans le discours qui n'engage à rien ou par la discussion de conditions générales, les autres ont réagi en manifestant une vive opposition. Il y a beaucoup de passion dans ce refus, au point que l'on doit presque admettre qu'il exprime peut-être aussi une espèce de sentiment inavoué de culpabilité au vu des chances inexploitées.»